

- 4) **Autonomie.** Mesure dans laquelle une fonction offre au titulaire **une liberté, une indépendance et une latitude considérables** dans l'ordonnement de son travail et la détermination de la marche à suivre pour l'accomplir.
- 5) **Rétroaction.** Mesure dans laquelle le titulaire obtient **des renseignements directs et clairs quant à l'efficacité de sa prestation.**